

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230405-2023_013-DE
Reçu le 07/04/2023



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 mars 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Étaient présents : 14

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Michaël GAUME, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Était arrivé en milieu de séance : 1

M. Roland BERNARD,

Étaient absents : 2

Mme Aurélie DESSEIN et Mme Nelly MARY.

Étaient absents et représentés : 2

M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO et Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GARNIER (1^{er} adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
 AR Prefecture

005-200034502-20230405-2023_013-DE
 Reçu le 07/04/2023



« Nihil nisi a numine »

	BP 2022 + DMs	CA 2022
FONCTIONNEMENT	8 403 851,76	6 601 293,86
DEPENSE	4 201 925,88	1 941 838,84
Ordre	2 246 944,60	3 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	2 246 944,60	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	3 500,00
Réal	1 954 981,28	1 938 338,84
011 - Charges à caractère général	822 700,00	818 531,84
012 - Charges de personnel et frais assimilés	796 038,00	792 995,86
014 - Atténuations de produits	86 188,00	84 965,48
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00	-
65 - Autres charges de gestion courante	169 600,00	169 025,88
66 - Charges financières	74 255,28	71 047,78
67 - Charges exceptionnelles	5 200,00	1 772,00
RECETTE	4 201 925,88	4 659 455,02
Réal	4 201 925,88	4 659 455,02
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 438 919,88	1 438 919,88
013 - Atténuations de charges	25 000,00	41 543,48
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 000,00	236 343,87
73 - Impôts et taxes	1 269 276,00	1 484 791,44
74 - Dotations, subventions et participations	967 580,00	996 422,74
75 - Autres produits de gestion courante	320 150,00	353 108,44
76 - Produits financiers	-	4,37
77 - Produits exceptionnels	-	108 320,80
INVESTISSEMENT	13 064 194,28	5 027 224,27
DEPENSE	6 532 097,14	3 127 918,74
Ordre	100 000,00	-
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	-
Réal	6 432 097,14	3 127 918,74
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	328 996,84	328 996,84
16 - Emprunts et dettes assimilées	434 203,30	408 943,13
20 - Immobilisations incorporelles	215 000,00	25 938,06
21 - Immobilisations corporelles	5 453 897,00	2 364 040,71
22 - Immobilisations reçues en affectation	-	-
RECETTE	6 532 097,14	1 899 305,53
Ordre	2 346 944,60	332 496,84
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 246 944,60	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	3 500,00
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	328 996,84
Réal	4 185 152,54	1 566 808,69
10 - Dotations, fonds divers et réserves	918 996,84	212 928,97
13 - Subventions d'investissement	2 328 452,00	427 333,72
16 - Emprunts et dettes assimilées	937 703,70	901 070,00
21 - Immobilisations corporelles	-	25 476,00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230405-2023_013-DE
Reçu le 07/04/2023



« Nihil nisi a numine »

Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 941 838,84	G	3 220 535,14
	Section d'investissement	B	2 798 921,90	H	1 899 305,53
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 438 919,88 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	328 996,84 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 069 757,58	= G+H+I+J	6 558 760,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 941 838,84	= G+I+K	4 659 455,02
	Section d'investissement	= B+D+F	3 127 918,74	= H+J+L	1 899 305,53
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 069 757,58	= G+H+I+J+K+L	6 558 760,55

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le compte administratif du budget principal 2022,

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	15
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 07 AVR. 2023
Affiché ou publié le : 07 AVR. 2023

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2023
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK